



---

**Rapport de la commission ad'hoc concernant**  
**le préavis N° 2023-08**  
**relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 518'000 pour la réfection du**  
**Chemin de la Louye**

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission ad'oc composée de M. Samuel Longchamp, M. Marcel Monnier et M. Jérémy Panchaud, s'est entretenue le 11 octobre 2023 avec Mme Patricia Riva qui a répondu à toutes les questions de la commission. Nous la remercions pour sa disponibilité et les informations fournies.

A la suite de cet entretien la commission a délibéré afin de statuer sur le préavis 2023-08, avant de recevoir par message le 13 octobre 2023 des informations concernant des changements au niveau des documents mis à notre disposition ainsi que des erreurs dans la répartition des coûts par rapport au devis. Au vu de cette confusion, nous nous voyons obligé de renvoyer le préavis à la municipalité pour y apporter les corrections nécessaires.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux

- vu le préavis municipal 2023-08
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

de refuser le préavis pour la réfection du Chemin de la Louye et de renvoyer le préavis à la Municipalité.

Bottens, le 18.10.23

Samuel Longchamp, président

Marcel Monnier, membre

Jérémy Panchaud, rapporteur